



COMPTE RENDU N°65 REUNION DU CABINET DU 30 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 août à douze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières,

Le conseiller aux évaluations physiques, **Jean Roger OSSETE**, commis à l'accomplissement d'autres tâches en dehors du bureau, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023 ;
3. Point de l'exécution partielle de la mission de suivi des programmes et projets (année 2023) et leçons à tirer.
4. Réaménagement du calendrier de la mission de suivi des programmes et projets (année 2023).

5. Examen des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets.
6. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.
7. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023 a été adopté moyennant des amendements du RPPR et de certains conseillers. Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 20 juillet 2023 ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 20 juillet 2023

A.1. Proposer des aménagements au contenu de la structure de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

A.2. Pour l'accomplissement de la mission de suivi (2023), éclater les projets 26,27,28,29,30 et 31 en cours d'exécution (rapport d'évaluation 2022), de sorte à considérer distinctement chacune des composantes dans le Département ou/et la localité de sa mise en œuvre.

B. Exécution des décisions au 30 août 2023.

B.1. Le conseiller aux programmes et politiques économiques, le conseiller aux politiques et programmes sociaux, tous deux commis à cette tâche, ont produit une note pour proposer des aménagements au contenu de la base des données. Ladite note est soumise à l'examen de la réunion du cabinet de ce 30 août 2023.

B.2. Il est entrepris d'éclater, de concert avec les points focaux des ministères concernés, chaque composante des projets identifiés, dans le



Département ou la localité de sa mise en œuvre. Il s'agit des projets suivants :

- création des nouvelles zones agricoles protégées (ZAP) projet répertorié n° 26;
- électrification rurale (volet financement BAD) répertorié n°27;
- entretien et réhabilitation des routes (hors RN) et des routes départementales (Fonds routier) répertorié n° 28 ;
- équipement des salles de classe en mobilier, projet répertorié n°29 ;
- indemnisation pour l'implantation des ZES de Pointe -Noire, Oyo-Ollombo et Ouesso projet répertorié n°30 ;
- projet de renforcement du système de santé « KOBIKISSA » projet répertorié n°31 ;

3.Point de l'exécution partielle de la mission de suivi des programmes et projets (année 2023) et leçons à tirer.

Le RPPR a souligné qu'en l'absence des moyens attendus pour financer la mission, il a mis à profit ses déplacements à titre personnel dans l'hinterland pour effectuer, avec quelques conseillers et chargés d'études, le suivi des projets dans les Départements de Pointe-Noire, du Kouilou, de la Likouala, de la Cuvette et de la Sangha.

Ces missions de suivi ont, partout, connu la participation des autorités locales qui avaient préalablement été invitées à faire, avec leurs collaborateurs, un point de la mise en œuvre des nouveaux projets (loi de finances 2023) ainsi que de ceux en cours d'exécution suivant l'évaluation de janvier 2023.

A la demande du RPPR, certaines autorités locales ont apporté des informations sur des projets, en cours d'exécution, qui n'avaient pas été retenus sur la liste initiale du cabinet.

Il a été noté, presque partout, que les projets retenus (loi de finances 2023) n'ont pas connu de début d'exécution

En vue de la poursuite de la mission de suivi dans les autres Départements, le RPPR, qui sera absent du pays pendant deux semaines, a demandé au directeur du cabinet de veiller à mettre des équipes en route dès la réception des moyens financiers attendus.



Il est entendu que le rapport du suivi de l'exécution des programmes et projets à mi-parcours de l'année 2023 devra être rendu à son destinataire au mois d'octobre 2023.

4. Réaménagement du calendrier de la mission de suivi des projets (année 2023)

Le RPPR a indiqué que la poursuite de la mission de suivi des programmes et projets dans les Départements non encore visités est dépendante de la mise à disposition des moyens financiers.

5. Point de l'exécution des décisions partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point. Il a donné à observer qu'il ne subsiste plus de décision du cabinet non encore exécutée.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets a été approuvé par le ministre de l'économie et des finances. Il attend désormais d'être enregistré par les organes compétents suivant les modalités en vigueur.

B.2. Après le dépôt de deux (2) versions de la configuration du site web proposées par l'installateur, l'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales avaient été chargés de formuler des commentaires devant permettre d'analyser efficacement les deux propositions. Les deux protagonistes (dont l'un est absent du pays)



n'ont pas eu l'occasion de faire la mise en commun de leurs commentaires.

B.3. Des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données sont soumises à l'examen de la réunion de ce 30 août 2023.

Après la présentation du conseiller et l'échange qui s'en est suivi, le RPPR a donné les instructions qui suivent.

A propos du logiciel, le directeur du cabinet veillera à ce que la dépense relative à l'enregistrement du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation soit payée en priorité, dès la prochaine mise à disposition des fonds au cabinet.

A propos du site web, le directeur du cabinet programmera l'examen de ce point à la faveur de l'une des réunions à venir. L'installateur du site y sera invité, de même que l'assistant principal du RPPR et le chargé d'études concerné.

A propos de l'aménagement du contenu de la structure de la base des données de suivi-évaluation, les deux conseillers devront reprendre leur présentation en se servant d'un écran montrant la structure de la base des données afin de permettre de mieux apprécier la pertinence des aménagements proposés. Cette nouvelle présentation devra être programmée à l'une des prochaines réunions du cabinet.

6. Divers

Au titre des divers, le conseiller à la planification et à la prospective a donné des informations relatives à des décisions prises par la Banque mondiale et la BADEA.

Elle a indiqué que la Banque mondiale a suspendu tous les décaissements, en faveur de l'Etat, du fait du non-paiement des échéances des prêts financés par elle en République du Congo.

La BADEA voudrait, quant à elle, annuler tous les projets en cours d'exécution au Congo. Elle reproche aux autorités congolaises de ne pas donner suite à toutes ses demandes.

Après échange, le RPPR a demandé au conseiller de lui soumettre un projet de lettre pour appeler l'attention du Premier ministre sur les



déconvenues que les décisions envisagées par la BADEA pourraient causer à l'économie nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 13heures 30 minutes.

Amendé et adopté le 19 septembre 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

